



DÉCISION DU MAIRE N° 2025/36

PRISE EN VERTU DE LA DÉLIBÉRATION N° 2020/05-10
DU 26 MAI 2020 RELATIVE AUX DÉLÉGATIONS
D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Service des Affaires Culturelles et Associatives

Objet : Contrat de cession pour un spectacle d'opéra présenté par l'Opera Classica Europa pour l'opéra « La Bohème »

Le Maire de Saint-Nom-la-Bretèche ;

Vu le Code de la commande Publique ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 mai 2020 au terme de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la volonté de proposer un spectacle d'opéra dans le cadre de la saison culturelle 2024-2025 de la commune de Saint-Nom-la-Bretèche ;

Considérant le projet de contrat de cession présenté par l'Opera Classica Europa prévoyant l'organisation de l'opéra le samedi 28 juin 2025 à 20h30 à l'Espace JKM de Saint-Nom-la-Bretèche ;

DÉCIDE

Article 1 : de signer avec l'Opera Classica Europa dont le siège est situé au Pfahlweg 18-65307, Bad Schwalbach, représentée par Michael VACCARO agissant en qualité de Directeur artistique, le contrat de cession qui fixe les modalités d'accueil du spectacle qui aura lieu le samedi 28 juin 2025 à l'Espace JKM de Saint-Nom-la-Bretèche ;

Fait à Saint-Nom-la-Bretèche, le 17 juin 2025.

Mis en ligne le 17/06/2025

Document rendu exécutoire le 17/06/2025

Certifié par le Maire



Le Maire
1^{er} Vice-président de la communauté de
communes Gally-Mauldre

Gilles STUDNIA

Accusé de réception en préfecture
078-217805712-20250617-2025-36-AR
Date de réception préfecture : 17/06/2025